

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-04 du conseil municipal du dix-sept janvier deux mil vingt-quatre

Le dix-sept janvier deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 22

Nombre de conseillers votants : 27

Date de la convocation : 11/01/2024

Date de mise en ligne : 19/01/2024

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Pascal MORA	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle		X	Jessica FONTENIER	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Corentin SABLÉ est candidat

Corentin SABLÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2024-04 : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la création d'un ossuaire au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la délibération 2020-10, relative aux délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire, du 16 juin 2020.
- Vu le CGCT, et notamment ses articles L2223-7 et suivant confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures.
- Vu le CGCT, et notamment son article L 2223-4, confiant au Maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal.

La délégation du Conseil Municipal au Maire telle que décrite dans la délibération 2020-10 du 16 juin 2020 est retirée pour ce point.

L'ossuaire est un équipement obligatoire du cimetière destiné à accueillir les restes des défunts exhumés lors des reprises de concessions. La commune prévoit l'implantation de cet équipement sur l'espace du cimetière à proximité du colombarium.

Dans le cadre du financement de cette opération, la commune propose de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2024. Le plan de financement proposé est le suivant :

Cout total de l'opération HT	35 321.00€
Financement DETR 2024 (40%) HT	14 128.40€
Autofinancement par la commune HT	21 192.60€

Nota : Ce projet ne générera aucune recette.

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2024 telle que mentionnée ci-dessus.

Art 2 – Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette demande.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SABLE Corentin

